

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Je voudrais rappeler, monsieur le Président, que le député a droit à son opinion. Il a aussi le droit de l'exprimer. Cependant, quand je constate qu'il est devenu l'ombre du ministre de l'Industrie et du Commerce, du MEER et du développement des différentes régions du Canada, je commence à m'inquiéter, car j'ai entendu mon vis-à-vis affirmer—et le cas échéant il pourra me rassurer ainsi que rassurer les régions lointaines du Canada—qu'il s'inquiétait du fait qu'en réorganisant le ministère ou ferait appel à des responsables régionaux, non pas simplement à des responsables chargés des différentes régions, mais à des responsables qui relèveront directement des ministres. Le député a affirmé que ces représentants régionaux seraient incités à exprimer un point de vue régional. Je sais que cela n'est pas toujours conforme à la ligne centraliste, mais pour autant que je sache, tous les partis, tous les députés membres du comité sur le MEER, y compris les députés de son propre parti, sont convenus à maintes reprises au comité et à la Chambre . . .

M. le vice-président: Le député sait-il que son temps de parole est limité?

M. Tobin: Je vais poser ma question, monsieur le Président. Tous les députés conviennent que les différentes régions doivent être bien représentées. C'est un des objectifs de la nouvelle réorganisation. Et je m'inquiète quand j'entends mon honorable vis-à-vis affirmer qu'avec un gouvernement conservateur on aurait une agence centrale de planification qui ne tiendrait pas compte des voix régionales, des porte-parole ainsi que des points de vue régionaux.

M. Wilson: Monsieur le Président, il nous est permis de constater comment les députés des autres partis profitent de leurs dix minutes pour déformer les discours que d'autres députés viennent de prononcer. Car je n'ai jamais dit cela. J'ai dit que le gouvernement pouvait adopter des programmes pour favoriser le développement régional de même que l'ensemble du développement économique à l'échelle nationale, des programmes qui pourraient être interprétés différemment par des responsables régionaux, à l'encontre de la politique générale. Telle est l'inquiétude que j'ai exprimée.

J'ai demandé au ministre de dire à la Chambre comment il entend coordonner toute la politique régionale de développement de manière à ce que les différentes régions ne se fassent pas la lutte entre elles, paralysant ainsi l'essentiel de la politique.

M. le vice-président: La période des questions et des réponses étant terminée, le député de Saskatoon-Est a la parole.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, en ce premier jour de la rentrée parlementaire, j'ai le plaisir de pouvoir parler du projet de loi C-152 bien que je doive préciser qu'il était plutôt difficile, comme l'a signalé mon préopinant, de vous entretenir d'une chose déjà réalisée. En effet, on nous

Loi organique de 1983

demande de donner notre avis pour la réorganisation de certains ministères qui est déjà chose faite, de sorte que nos discours d'aujourd'hui ne changeront rien à la situation.

Cependant, j'estime qu'il convient fort bien d'indiquer aux ministres ainsi qu'au gouvernement que certaines dispositions du projet de loi C-152 nous inquiètent, car elles modifient l'organisation des affaires et du commerce extérieurs. Je voudrais justement vous entretenir de la façon dont seront affectés nos échanges internationaux. J'estime que cette mesure aura de graves conséquences et que tous les Canadiens seront touchés.

Pour autant que je sache, nous avons mis sur pied un superministère qui relèvera du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) et qui fera appel à deux ministres juniors—seront-ils égaux? Je ne sais pas comment ce superministère va fonctionner. On a créé un ministère des Relations extérieures ainsi qu'un ministère du Commerce international.

Bien sûr, les relations internationales forment des ensembles très complexes. Le ministère du Commerce international étant maintenant du ressort des Affaires extérieures, je me demande comment ce superorganisme va fonctionner et je me demande comment cela pourra affecter les droits de la personne à travers le monde. Puisqu'il n'existera pas de ministère du Commerce indépendant dirigé par un ministre responsable de ses propres décisions, je crains que de nombreuses décisions qui auparavant, auraient été prises strictement en fonction de motifs de politique internationale ou de motifs relevant des droits de la personne, soient désormais fondées sur d'autres motifs, des motifs qui pourront avantager une entreprise canadienne en particulier. J'ai l'impression que plus que jamais la vocation du ministère des Affaires extérieures portera non plus tant sur l'aspect humain, que sur l'aspect affaires et rentabilité.

Depuis notre départ en vacances à la fin de juin, la Chambre des communes a été témoin de nombreux changements, notamment en ce qui concerne le rôle de divers députés. Je profite donc de l'occasion pour féliciter mon collègue le député de York-Peel (M. Stevens), pour avoir réussi à décrocher la timbale en se faisant confier le rôle de critique des affaires extérieures pour le compte du parti progressiste conservateur. Il sera le premier cependant à comprendre, j'en suis sûr, qu'il me soit très difficile de m'expliquer ce choix. Selon Michael Valpy, journaliste au *Globe and Mail* il convient probablement d'attribuer cette nomination à l'humour inspiré par ses origines irlandaises qui caractérise le nouveau chef du parti conservateur lequel je voudrais féliciter de s'être fait élire à la Chambre des communes et aussi d'avoir réussi à effectuer ce choix. S'il a voulu effectivement nous faire une blague, je ne la trouve pas très drôle; et je m'inquiète cependant. L'orientation que les conservateurs ont officiellement adoptée en matière d'affaires extérieures me bouleverse et me cause du souci en tant que citoyen canadien, et non pas seulement en tant que néo-démocrate.